

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE.

X. ANNÉE. VOLUME I.

N^o 7.

SAMEDI, 15 FÉVRIER 1858.

Abonnement par année (franc de port dans toute la Suisse) : 4 francs.

Prix d'insertion : 15 cent. la ligne. — Les insertions doivent être transmises franco à l'expédition
Imprimerie et expédition de ROSENTHAL, à BAZÈLE.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 8 Février 1858.)

M. le Colonel George *Michel*, de Seewis, à Zizers (Grisons), ayant demandé sa démission de l'Etat-major général, le Conseil fédéral la lui a accordée en termes honorables et avec remerciements pour ses bons services.

M. *Michel*, sortant du service militaire après 50 ans révolus, conserve les droits honorifiques de son grade.

(Du 10 Février 1858.)

M. le commandant de bataillon *Brandlin*, à Jona, Canton de St. Gall, qui, le 21 Janvier dernier, avait été élu dans la Commission pour la révision de l'administration militaire fédérale (voir p. 69 ci-devant), n'ayant pas accepté sa nomination, le Conseil fédéral a nommé à sa place M. *Seifert*, major d'infanterie, à St. Gall.

Le Conseil fédéral a nommé :

a. *Employés postaux.*

- le 8 Février. M. Jean *Burnier*, de et à St. Maurice (Valais), buraliste postal au dit lieu.
„ 10 „ „ Jean *Probst*, de Langnau (Berne), buraliste postal à Murgenthal.

- le 12 Février. M. Arnold *Dill*, d'Arisdorf (Bâle-Campagne), commis de poste à Bâle.
 " " " " Edouard *Rietmann*, de St. Gall, commis de poste à la dite ville.

b. *Employés au bureau des péages de la gare à Genève.*

- le 10 Février. M. Emile *Dorsival*, de Genève, receveur.
 " " " " Charles *Wullschleger*, de Morrens (Vaud), contrôleur.
 " " " " Elie *Vivien*, de Genève, aide.

c. *Fonctionnaires de la Direction générale des péages.*

- le 10 Février. M. J. *Meyer*, de Kirchdorf (Berne), secrétaire général des péages.
 " " " " Henri *Reich*, de St. Gall, réviseur en chef des péages.
 " " " " J. Auguste *Bertschinger*, de Lenzbourg (Argovie), régistrateur.
 " " " " Albert *Meyer*, de Kloten (Zurich), II. secrétaire.
 " " " " Rodolphe *Ambuhl*, de Wattwyl (St. Gall), I. aide du réviseur en chef des péages.
 " " " " Jean *Ulli*, de Reisiswyl (Berne), II. aide du réviseur en chef des péages.

(Ce dernier est nouvellement nommé; les autres titulaires ont été confirmés dans les emplois qu'ils occupaient.)

INSERTIONS.

Mise au concours.

Le Conseil fédéral a résolu le 27 du mois passé de commettre des instructeurs spéciaux au service de santé dans l'armée fédérale.

En exécution de cette décision, un concours est ouvert pour les places suivantes:

Deux médecins dont l'un aura à enseigner en langue allemande, l'autre en langue française. Le traitement annuel de chacun d'eux est de fr. 2600.

Un sous-instructeur frater, avec traitement annuel de fr. 1200.

Les médecins qui auraient l'intention de postuler pour les deux premiers emplois doivent présenter leurs patentes et en outre être incorporés dans l'état-major de santé ou en qualité de médecins de corps.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1858
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	07
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.02.1858
Date	
Data	
Seite	95-96
Page	
Pagina	
Ref. No	10 057 620

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.